



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
23 novembre 2023
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2024
29 janvier-2 février 2024, New York
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme de pays
pour les Seychelles (2024-2028)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	4
III. Administration du programme et gestion des risques	8
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	9
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour les Seychelles (2024-2028)	11



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. En 2015, les Seychelles, seul pays à revenu élevé d’Afrique subsaharienne, ont accédé à ce statut à la suite d’un programme de réformes macroéconomiques réussies entamé en 2008. Ces réformes ont permis d’atteindre un taux de croissance moyen de 4,2 % par an entre 2009 et 2019¹. Malgré les graves répercussions de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) sur l’économie, avec une contraction de 7,7 % en 2020², les Seychelles se sont bien relevées. En 2023, le produit intérieur brut réel devrait rester robuste, à 4,3 %, grâce à un rebond rapide du secteur du tourisme³. Les Seychelles ont toujours affiché de bons résultats en matière de développement humain, se classant au deuxième rang des pays d’Afrique, avec un indice de développement humain de 0,785 en 2021. Avec 47 % de leur territoire protégé et 32,8 % de leurs 1,3 million de kilomètres carrés désignés comme aires marines protégées, les Seychelles ont conservé leur statut de chef de file mondial en matière de durabilité environnementale⁴. En 2018, elles ont lancé la première obligation bleue souveraine du monde, pour soutenir les investissements dans la conservation, l’adaptation aux changements climatiques et les énergies renouvelables. Elles se sont également engagées à protéger au moins 50 % de leurs mangroves et herbiers marins d’ici à 2025 et 100 % d’ici à 2030.

2. Malgré cette trajectoire impressionnante, il faudra investir davantage dans la construction d’une économie résiliente et durable pour surmonter les obstacles au développement, dont certains ont été décrits en détail dans l’analyse commune de pays⁵. Largement fondée sur son capital naturel, l’économie des Seychelles reste très vulnérable aux changements climatiques. Par exemple, le niveau de la mer devrait augmenter de 0,3 mètre d’ici à 2050 et de 0,6 mètre d’ici à 2100 par rapport à 2010. En parallèle, les tempêtes seront plus violentes, ce qui créera des risques côtiers et augmentera la vulnérabilité des côtes⁶. Ces vulnérabilités sont exacerbées par la dépendance de l’économie à l’égard de secteurs sensibles au climat, tels que le tourisme, la pêche et l’agriculture, ainsi que par la concentration des activités économiques, des moyens de subsistance et des infrastructures essentielles dans des zones côtières étroites et de faible élévation⁷. Selon des études sur la pauvreté, 25 % de la population se trouvent en dessous du seuil national de pauvreté, 4,2 % vivent dans l’extrême pauvreté⁸ et 11,9 % connaissent une pauvreté multidimensionnelle⁹. Environ 37 % de la population vivent dans des ménages monoparentaux et dirigés par des femmes, qui représentent 40,5 % de la population pauvre¹⁰. Les Seychelles ont considérablement renforcé leurs infrastructures numériques de manière à améliorer la prestation de services et la compétitivité, mais les secteurs public et privé tardent

¹ Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), 2021, Empowering the private sector to empower the Seychelles economy.

² Fonds monétaire international (FMI), consultations au titre de l’article IV, 2022.

³ FMI, communiqué de presse, juin 2023.

<https://www.imf.org/en/News/Articles/2023/05/31/pr23189-seychelles-imf-executive-board-approves-extended-fund-facility-arrangement-for-seychelles>.

⁴ CNUCED, Development and Globalization: Facts and Figures 2021.

⁵ Analyse commune de pays pour les Seychelles, 2022.

⁶ Version actualisée de la contribution déterminée au niveau national des Seychelles, 2021.

⁷ Stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques des Seychelles, 2009.

⁸ Bureau national de statistique, 2022. Progress Towards Inclusive Growth: A Poverty and Equity Assessment report for Seychelles.

⁹ Bureau national de statistique *et al.*, Multidimensional Poverty Index report 2019: Seychelles.

¹⁰ Ibid.

encore à offrir des services transactionnels interactifs¹¹. L'environnement économique local est moins compétitif, ce qui limite l'accès du secteur privé à de nouvelles sources de financement¹². Les efforts récents visant à stimuler l'écosystème entrepreneurial offrent au secteur privé la possibilité d'adopter des modèles d'entreprise innovants, mais il sera essentiel d'améliorer la coordination¹³ pour intégrer les chaînes de valeur régionales et mondiales¹⁴.

3. Le Gouvernement des Seychelles a retenu six domaines prioritaires dans la prochaine Stratégie nationale de développement 2023-2027 : la modernisation de la fonction publique ; la mise en place d'un programme économique transformateur ; la santé de la nation ; la promotion de l'ordre public ; la modernisation du système éducatif ; la durabilité environnementale et la résilience face aux changements climatiques. Pour contribuer à cette transformation, le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2024-2028 a été élaboré dans le cadre d'un processus consultatif inclusif entamé en 2022, auquel ont participé des représentantes et représentants des pouvoirs publics, du secteur privé, de la société civile et des partenaires de développement. Le Plan-cadre de coopération propose trois domaines de réalisations stratégiques : a) amélioration et pérennisation des services, de la protection et des opportunités pour l'ensemble de la population des Seychelles ; b) émergence d'une économie plus résiliente, plus durable et plus inclusive grâce à des secteurs public et privé réactifs ; c) préparation accrue des populations et des institutions aux risques de catastrophe et renforcement de la résilience des écosystèmes naturels face aux changements climatiques, à la perte de biodiversité et à la pollution.

4. En tant que membre du système des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a joué un rôle clé dans la conception du Plan-cadre de coopération et a utilisé le même processus de consultation pour alimenter son propre nouveau programme de pays pour 2024-2028. Le Ministère des affaires étrangères a coordonné un examen approfondi du descriptif de programme de pays par les parties prenantes nationales. Ce programme s'inscrit pleinement dans la lignée du Plan-cadre de coopération et contribue directement aux deuxième et troisième réalisations. Le programme s'appuie sur les enseignements tirés de l'évaluation indépendante du programme de pays de 2019, qui a salué la précieuse contribution du PNUD aux priorités environnementales des Seychelles et souligné la nécessité d'élargir la portée du programme pour y inclure le développement socioéconomique. Cette observation a conduit à des investissements significatifs au cours des deux dernières années pour renforcer le programme de transformation socioéconomique par des engagements au niveau des politiques. La création d'une carte des investisseurs en phase avec les objectifs de développement durable a permis d'amplifier le rôle du secteur privé dans la diversification de l'économie et d'attirer les investissements privés, contribuant ainsi à faire progresser l'économie bleue et l'économie verte.

5. Le PNUD a contribué au programme national de transformation numérique qui a éclairé l'examen de la feuille de route nationale pour la transformation numérique et la nouvelle stratégie nationale de développement. Le PNUD contribuera à la deuxième réalisation du Plan-cadre de coopération en privilégiant l'intensification du pilier de la transformation socioéconomique en renforçant : a) la souplesse du secteur public à travers la transformation numérique ; b) les capacités de mobilisation de

¹¹ Voir la liste des services gouvernementaux disponibles en ligne à l'adresse suivante : <https://eservice.egov.sc/eGateway/public/AllServices.aspx?type=all>.

¹² CNUCED, 2020. Investment Policy Review: Seychelles.

¹³ Ibid.

¹⁴ PNUD, 2021, Empowering the private sector to empower the Seychelles economy.

modes de financement novateurs ; c) la résilience à travers l'atténuation, l'adaptation et la gestion des ressources naturelles. Dans le cadre de la deuxième réalisation, le PNUD s'appuiera sur la réussite du programme environnemental pour concrétiser la troisième réalisation, notamment la réforme des dispositifs de gouvernance, l'amélioration du financement et de la gestion des zones protégées et l'application d'approches d'adaptation écosystémique.

6. Les possibilités limitées d'aide publique au développement dans un pays à revenu élevé justifient l'accent mis sur l'intensification à travers la programmation conjointe et le renforcement de la mobilisation des ressources. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que les Seychelles, en tant que petit État insulaire en développement, ont des besoins permanents en matière de développement. Le PNUD tirera parti de son rôle de facilitateur dans la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération pour : a) soutenir la mobilisation des ressources ; b) collaborer à la recherche et à la production de données sur le développement ; c) faciliter le dialogue stratégique pour informer le plaidoyer en faveur de la réforme de l'architecture de l'aide dans le contexte des Seychelles en tant que petit État insulaire en développement ; d) cocréer une programmation innovante avec d'autres organismes des Nations Unies.

7. Le programme mettra l'accent sur la coopération Sud-Sud et triangulaire et s'appuiera sur les acquis du cycle précédent, notamment dans les domaines de la transformation numérique avec le Gouvernement de Singapour, de l'engagement du secteur privé avec le Gouvernement de Türkiye et de la collecte des recettes fiscales avec le Gouvernement de l'Inde. Fort de son expertise au sein du Réseau mondial pour les politiques, notamment au sein du Centre de financement durable, du Centre international d'Istanbul pour le secteur privé dans le développement, du Centre mondial pour la technologie, l'innovation et le développement durable, du Centre de Séoul pour les politiques et du Centre de Rome pour l'action climatique et la transition énergétique, le PNUD encouragera l'innovation et l'expérimentation de technologies éprouvées et abordables, facilitera l'adoption de solutions numériques et soutiendra les efforts déployés pour accéder à des financements innovants sur les marchés nationaux et mondiaux. Le programme promouvra la collaboration interrégionale en Afrique continentale et entre les petits États insulaires en développement dans le cadre du Forum des États archipélagiques et insulaires et des plateformes des Orientations de Samoa. Cette collaboration prendra notamment la forme d'un partage des connaissances et d'un dialogue entre entreprises.

II. Priorités du programme et partenariats

8. La théorie du changement du programme de pays est la suivante : **si** on améliore la souplesse du secteur public par la transformation numérique ; **si** on s'attaque aux contraintes structurelles pour promouvoir la participation du secteur privé, y compris des femmes et des jeunes sous-employés ou marginalisés, dans la production nationale et les chaînes de valeur régionales ; **si** on intègre l'évaluation des services écosystémiques pour l'économie bleue et l'économie verte dans les plans sectoriels de financement des investissements dans les objectifs de développement durable, dans le but de : a) renforcer la résilience aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles et d'adopter des systèmes d'alerte rapide ; b) gérer durablement les ressources naturelles ; c) fournir des moyens de subsistance alternatifs aux femmes des communautés de pêcheurs et aux jeunes à risque et sous-employés ; **alors** les Seychelles pourront se hisser plus rapidement sur la voie d'une économie plus résiliente, durable et inclusive, avec des secteurs public et privé réactifs et alignés sur leurs objectifs de développement.

9. Le PNUD donnera la priorité à une approche axée sur les droits humains qui intègre l'égalité des genres, l'inclusion des jeunes et des personnes handicapées et vulnérables dans l'exécution des politiques et des programmes. Le programme mettra en œuvre deux domaines d'activité complémentaires qui ont un impact direct sur les propositions de réalisations du Plan-cadre de coopération par leur intersectionnalité avec l'action climatique et la gestion des ressources naturelles, ainsi que par des interventions dans la transformation socioéconomique.

10. Le domaine d'activité « transformation socioéconomique » vise à atteindre la réalisation 2 du Plan-cadre de coopération et les objectifs de développement durable n^{os} 5, 8, 10, 13 et 17. Il élargira les investissements antérieurs du PNUD à trois domaines stratégiques : a) renforcement de la souplesse du secteur public ; b) renforcement des capacités de financement ; c) stimulation de l'intégration des entreprises. Le programme se concentre sur les accélérateurs permettant d'atteindre les objectifs de développement durable portant sur la pauvreté, le genre, l'innovation, le travail décent et la réduction des inégalités, ainsi que sur les six solutions types du PNUD. Le soutien à l'amélioration des possibilités de financement de l'économie bleue et de l'économie verte fait partie intégrante du programme. Bénéficiant du plein engagement des pouvoirs publics au plus haut niveau, la plateforme de la carte des investisseurs en phase avec les objectifs de développement durable des Seychelles¹⁵ a répertorié les opportunités d'investissement sectorielles mûres ou émergentes susceptibles d'attirer des capitaux privés, en particulier celles qui bénéficient d'une dynamique en termes de marchés, de politiques et de réglementations. Fort de ces priorités, le programme soutiendra les conditions d'un environnement favorable au secteur privé, notamment : a) en appuyant l'investissement des flux de capitaux dans les modèles commerciaux qui peuvent avoir un impact sur les objectifs de développement durable, en privilégiant l'expansion des petites et moyennes entreprises matures dirigées par des femmes et des jeunes dans l'économie bleue et l'économie verte ; b) en cartographiant l'écosystème des investisseurs dont les priorités vont de pair avec les objectifs de développement durable ; c) en renforçant la capacité des entités du secteur privé à participer à l'écosystème de l'investissement. Ces efforts seront menés en partenariat avec le Ministère de l'agriculture, des changements climatiques et de l'environnement, grâce à un financement provenant du huitième cycle du Fonds pour l'environnement mondial. Sur la base des résultats de l'évaluation du financement du développement et en partenariat avec le Ministère des finances, de la planification nationale et du commerce, les capacités des secteurs public et privé seront renforcées pour exploiter l'évolution des flux de financement, y compris sur le marché intérieur.

11. Le domaine d'activité favorisera également l'intégration des entreprises sur les marchés régionaux en optimisant l'accès à la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) et à d'autres zones commerciales à travers une approche à deux volets. Premièrement, la nouvelle initiative d'accélérateur d'entreprises bénéficiera du soutien du Ministère de l'investissement, de l'entrepreneuriat et de l'industrie, des petites et moyennes entreprises, de la Chambre de commerce et d'industrie des Seychelles et d'autres organismes, afin de permettre aux entreprises de repérer et de saisir les opportunités d'affaires. En s'appuyant sur les technologies numériques et les liens Sud-Sud établis par le PNUD au cours du cycle de programmation précédent, notamment avec les Gouvernements de Singapour et de Türkiye, le programme facilitera la collaboration à distance, le transfert de technologies et de savoir-faire et la réflexion sur la création d'entreprises durables. Deuxièmement, des efforts seront déployés pour promouvoir les liens interentreprises avec les sociétés, les entités du secteur privé et les organisations faitières d'Afrique continentale, telles que les

¹⁵ <https://www.undp.org/mauritius-seychelles/seychelles-sdg-investor-map>.

chambres de commerce, afin de créer des débouchés commerciaux sur la base de la carte des investisseurs des Seychelles. Cet appui sera fourni par l'intermédiaire du Centre mondial pour la technologie, l'innovation et le développement durable du Secrétariat de la ZLECAf basé au Ghana, de la Banque africaine de développement, des bureaux de pays respectifs du PNUD et de l'équipe régionale du PNUD chargée de la ZLECAf, en partenariat avec le Gouvernement des Seychelles et d'autres entités du secteur privé.

12. Parmi les domaines clés de ce programme figure l'amélioration de la souplesse du secteur public. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence la nécessité pour le PNUD de faire preuve de souplesse et de réactivité programmatique face aux chocs mondiaux. Aux Seychelles, le PNUD a aidé le Gouvernement à accélérer sa transformation numérique et à maintenir la continuité de ses activités. À l'avenir, le PNUD intensifiera ses actions en favorisant la mise en œuvre des mesures clés décrites dans sa stratégie numérique, dans le but d'améliorer l'efficacité du secteur public. Grâce à la coopération Sud-Sud, des partenariats seront établis au niveau sectoriel en vue d'améliorer les capacités numériques de plusieurs institutions, y compris dans le cadre des engagements en cours dans des domaines tels que la mobilisation des ressources nationales en adéquation avec les objectifs de développement durable. La transformation numérique donnera l'occasion de renforcer les opérations commerciales dans les secteurs public et privé et de transférer les solutions et les meilleures pratiques des pays avancés.

13. Le domaine d'activité « durabilité environnementale et résilience » vise à renforcer la capacité à obtenir des résultats dans le cadre de la réalisation 3 du Plan-cadre de coopération, des objectifs de développement durable n^{os} 7, 12, 13, 14 et 15, et des solutions types 3, 4, 5 et 6 du PNUD. Le programme exploitera les investissements du programme de transformation socioéconomique pour mobiliser des ressources en faveur de l'action climatique, de moyens de subsistance alternatifs dans l'agriculture et la pêche et de la conservation des écosystèmes dans les communautés côtières. L'amélioration de la résilience des communautés côtières face aux catastrophes d'origine climatique fait partie des principaux domaines dans lesquels il est possible de passer à la vitesse supérieure. Le PNUD aidera le Gouvernement à améliorer ses mesures d'adaptation au moyen de solutions naturelles à l'intérieur des terres et soutiendra les mesures d'atténuation dans les régions côtières grâce à l'utilisation et à la gestion durables des ressources naturelles. Cela implique de renforcer les engagements nationaux à l'égard de l'Accord de Paris et d'autres accords multilatéraux sur l'environnement par une élaboration efficace des politiques, de promouvoir la conservation communautaire en partenariat avec les organisations de femmes dans l'agriculture et la pêche et les initiatives menées par les jeunes en faveur de l'action climatique, en collaborant avec le secteur privé, la société civile et les administrations locales. La restauration des zones marines, des forêts côtières et des écosystèmes des bassins versants et le renforcement de la sécurité alimentaire grâce à des technologies agricoles intelligentes face au climat contribueront à améliorer la résilience aux changements climatiques.

14. Dans le cadre de l'initiative « Promesse climatique » du PNUD, le programme continuera à fournir un soutien en matière de politiques afin de réduire les émissions et de parvenir à la neutralité carbone d'ici à 2050. Il s'agira notamment d'établir des cadres pour protéger les puits de carbone bleu en investissant dans l'économie bleue et de gérer durablement les aires marines protégées dans la zone économique exclusive. Le programme renforcera les mécanismes de réduction de la pollution marine et côtière à travers la gestion des déchets solides et la réduction, la prévention et la gestion des produits chimiques nocifs et des déchets.

15. Pour mener à bien ce programme, il faudra maintenir les partenariats existants et en développer de nouveaux, en tirant parti de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. En tant que partenaire de longue date du Gouvernement des Seychelles, le PNUD devra maintenir une présence crédible dans le pays, dotée de ressources humaines accrues et de ressources financières suffisantes. Le PNUD renforcera son avantage comparatif d'organisme résident des Nations Unies en s'appuyant sur les meilleures pratiques enregistrées au cours du cycle de programmation précédent et continuera à collaborer avec le Ministère de l'investissement, de l'entrepreneuriat et de l'industrie, le Ministère des finances, de la planification nationale et du commerce et d'autres institutions du secteur privé pour mener à bien le domaine d'activité « transformation socioéconomique ». De nouveaux partenariats seront établis avec d'autres ministères, des organisations de la société civile, l'Université des Seychelles et d'autres institutions universitaires afin d'étendre la portée du programme. Pour réaliser le domaine d'activité « durabilité environnementale et résilience », on cherchera à établir des partenariats avec des fonds verticaux, notamment le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds vert pour le climat, afin de transposer à plus grande échelle les initiatives communautaires visant à améliorer la restauration des écosystèmes et de mettre en place des mécanismes de financement qui permettent aux secteurs public et privé, aux organisations de la société civile et aux associations communautaires de bénéficier de solutions appliquées fondées sur la nature et de les pérenniser. Les établissements de recherche et l'université nationale promouvront la coopération technique afin de faire progresser les technologies de pointe et de doter les Seychelles de capacités similaires. Au sein du secteur public, des partenariats seront établis avec le Ministère de l'investissement, de l'entrepreneuriat et de l'industrie et le Conseil d'investissement des Seychelles pour fournir des services de conseil et exploiter les opportunités recensées dans la carte des investisseurs en phase avec les objectifs de développement durable.

16. Le PNUD entend collaborer avec l'Organisation internationale pour les migrations et le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies en matière de données et de financement ; avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur l'intégration des questions de genre ; avec la Commission économique pour l'Afrique sur l'intégration dans la ZLECAf ; avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale du Travail et le Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les programmes liés à l'environnement et aux moyens de subsistance. Les Seychelles ont accès aux conseils techniques du PNUD en matière de politiques et de programmes au sein de ses pôles régionaux et du Réseau mondial pour les politiques. Elles peuvent ainsi tirer parti de ces ressources pour obtenir des résultats porteurs de transformation dans l'ensemble de leurs portefeuilles de programmes. Les services du PNUD consacrés aux petits États insulaires en développement¹⁶ peuvent faciliter les partenariats, accroître les ressources disponibles à l'appui des nations insulaires et promouvoir l'apprentissage Sud-Sud. Le PNUD étendra et maintiendra ses partenariats avec des partenaires de développement, dont l'Union européenne pour ce qui est de l'action climatique, et la Banque africaine de développement, la Banque mondiale et d'autres partenaires bilatéraux pour ce qui est des efforts de transformation socioéconomique. Le PNUD est l'un des trois organismes résidents des Nations Unies. Il fournit la majorité des subventions destinées à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à leurs effets et soutient les services consultatifs en amont des finances du secteur public. Il tirera parti de cet avantage comparatif pour aider les Seychelles à accélérer leur progression sur la voie du développement durable.

¹⁶ PNUD, Rising Up for SIDS: the UNDP SIDS offer, 2021.

III. Administration du programme et gestion des risques

17. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

18. Le programme sera exécuté sur le plan national. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres entités des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

19. Le PNUD collaborera avec le Ministère des affaires étrangères et du tourisme pour exécuter le programme sur le plan national. Conformément à la décision 2013/9 du Conseil d'administration, tous les coûts directs associés à l'exécution de projets doivent être imputés aux projets concernés. Le PNUD évaluera régulièrement les résultats et l'efficacité du programme en collaboration avec ses partenaires. Les objectifs feront l'objet d'un suivi étroit lors des examens annuels de portefeuilles de manière à garantir une exécution en temps voulu et à promouvoir l'appropriation du programme et de ses résultats par le pays. Le PNUD participera également activement à la planification et au suivi des engagements pris au titre du Plan-cadre de coopération.

20. Le programme suivra une approche par portefeuille visant à optimiser les complémentarités et les ressources entre les programmes. Il sera supervisé par une équipe de gestion de programme spécialisée, dotée de fonctions transversales sur le genre et le financement durable, ainsi que par le laboratoire d'accélération. L'accent sera mis sur la conception de programmes interportefeuilles innovants, extensibles et durables.

21. La stratégie du PNUD en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes servira de fil conducteur à l'exécution du programme de pays, sachant qu'au moins 15 % du budget correspondant sera alloué à des initiatives liées au genre et au soutien d'activités d'autonomisation économique locale dirigées par des femmes.

22. Compte tenu du statut de pays à revenu élevé des Seychelles et de l'absence d'aide publique au développement, le programme de pays s'est fixé un objectif réaliste de mobilisation des ressources, en mettant l'accent sur l'appui en amont. Le PNUD s'appuiera sur son axe de travail consacré aux modes de financement novateurs pour aider le Gouvernement à diversifier ses efforts de mobilisation des ressources, notamment en associant le secteur privé. Le PNUD élaborera et actualisera en permanence ses stratégies de partenariat, de mobilisation des ressources et de communication afin de maintenir et d'élargir son réseau de partenaires de confiance et de faire valoir l'impact de ses activités de développement dans le pays dans tous les domaines d'activité. Des Volontaires des Nations Unies recrutés sur les plans national et international seront déployés pour compléter l'exécution du programme. Le bureau de pays se conformera au principe de recouvrement des coûts défini par le Conseil d'administration.

23. Le bureau de pays évaluera ses capacités à assurer la bonne exécution du programme. En complément de ses capacités internes, le PNUD mettra en commun

les ressources de son Réseau mondial pour les politiques, de ses centres régionaux et de ses organismes apparentés. Les membres du personnel du bureau de pays de Maurice seront chargés de soutenir le programme des Seychelles, dans les limites de leurs contrats et des synergies entre les programmes d'un bureau multipays.

24. La gestion des partenariats et de la collecte de fonds peut présenter des risques potentiels d'atteinte à la réputation. Le PNUD veillera à appliquer les précautions qui s'imposent dans ses collaborations avec le secteur privé et les nouveaux partenaires, en s'appuyant sur son infrastructure institutionnelle et en procédant à des audits réguliers et à des vérifications ponctuelles à des fins d'assurance qualité.

25. Conformément à sa politique de gestion du risque institutionnel, le PNUD procédera à des évaluations continues des risques programmatiques avec les administrateurs du programme afin de s'assurer que les normes sociales et environnementales sont appliquées, que les partenaires sont informés et que des mesures d'atténuation sont prises pour réduire au minimum les impacts potentiels.

26. Conformément à ses politiques et procédures de gestion du risque, le PNUD gèrera le programme de pays selon une approche axée sur les résultats, de manière à en garantir l'efficacité. Le programme intégrera des normes sociales et environnementales dans la gestion du cycle du programme et du projet.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

27. En coordination avec le Ministère des affaires étrangères, le PNUD assurera en temps voulu le suivi des engagements pris dans le cadre de ce programme. Une équipe de gestion du programme a été spécialement constituée pour assurer un suivi et une évaluation efficaces, sous le contrôle de la haute direction.

28. Conformément à la décision 2013/9 du Conseil d'administration, des examens réguliers des résultats et de l'efficacité du programme seront effectués en collaboration avec le Ministère des finances, de la planification nationale et du commerce au moyen d'examens annuels des portefeuilles afin de garantir la bonne exécution et l'appropriation nationale des résultats, l'examen de la théorie du changement (y compris les risques et les hypothèses) et les mesures correctives potentielles proposées, qui serviront à l'élaboration du prochain programme de travail annuel. Ces examens seront précédés de réunions internes semestrielles sur les portefeuilles et de réunions trimestrielles sur les projets. Le PNUD participera activement à la planification, au suivi et à l'évaluation des engagements pris au titre du Plan-cadre de coopération. Le plan d'évaluation approuvé du PNUD servira de base aux évaluations décentralisées et à la prochaine évaluation indépendante du programme de pays.

29. Le PNUD collaborera avec les services de l'État, en particulier le Bureau national de statistique, le secteur privé, la société civile et le monde universitaire, afin d'améliorer les mécanismes et les outils de production de données et d'accès aux données. La génération de données sera intégrée dans les projets, et le PNUD appuiera le renforcement des statistiques nationales de développement en collaboration avec divers organismes des Nations Unies et organisations multilatérales. On donnera la priorité aux sources d'information, aux bases de données et aux rapports nationaux, puis, le cas échéant, à d'autres sources. Les données factuelles seront ventilées selon des facteurs tels que le genre, l'âge, l'appartenance ethnique, le territoire, le cycle de vie, le handicap et d'autres paramètres pertinents.

30. Le marqueur de genre restera un outil essentiel pour la planification, le suivi et l'évaluation. Il permettra de s'assurer que la conception des programmes et des projets tient compte des besoins spécifiques des femmes¹⁷.

¹⁷ http://web.undp.org/evaluation/guideline/documents/PDF/UNDP_Evaluation_Guidelines.pdf.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour les Seychelles (2024-2028)

Objectif du pays : Bâtir une économie moderne, diversifiée et résiliente

Réalisation 2 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir le PNUD : D'ici à 2028, tous les habitants des Seychelles, en particulier les jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation, les femmes et les autres groupes vulnérables, bénéficient d'une économie plus résiliente, durable et inclusive, rendue possible par la réactivité des secteurs public et privé

Réalisation correspondante 1 du plan stratégique : Accélération de la transformation structurelle, notamment des transitions verte, inclusive et numérique

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars des États-Unis)
<p>Indicateur 2.6 : Nombre d'initiatives institutionnelles adoptées par les acteurs publics et privés pour faire cadrer les finances publiques et privées avec les objectifs de développement durable</p> <p>Niveau de référence (2023) : 1</p> <p>Niveau cible (2028) : 5</p>	<p>Rapports annuels du Gouvernement</p>	<p>Produit 1.1 : Financement public et privé pour la réalisation des objectifs de développement durable accru au niveau national (CIRARPS¹⁸ : E.3)</p> <p>Indicateur 1.1.1 : Nombre de politiques élaborées et adoptées par les acteurs publics et privés pour faire cadrer les finances publiques et privées avec les objectifs de développement durable</p> <p>Niveau de référence (2023) : 1</p> <p>Niveau cible (2028) : 5</p> <p>Source : Ministère des finances</p> <p>Produit 1.2 : La population et les institutions jouissent de capacités et de perspectives numériques renforcées qui leur permettent de contribuer à l'instauration de sociétés numériques inclusives et d'en bénéficier (CIRARPS : E.1)</p> <p>Indicateur 1.2.1 : Nombre d'institutions publiques s'appuyant sur les technologies et services numériques pour améliorer les conditions de vie de la population</p> <p>Niveau de référence (2023) : 7</p> <p>Niveau cible (2028) : 10</p> <p>Source : Évaluations diagnostiques de l'économie numérique de la Banque mondiale, Ministère des finances</p> <p>Indicateur 1.2.2 : Nombre de politiques et de stratégies qui promeuvent des environnements favorables à l'inclusion du genre et à l'avènement d'une société numérique</p> <p>Niveau de référence (2023) : 0</p>	<p>Ministère des finances, du commerce et de la planification nationale</p> <p>Ministère de l'investissement, de l'entrepreneuriat et de l'industrie</p> <p>Ministère de l'agriculture, des changements climatiques et de l'environnement</p> <p>Ministère de la pêche et de l'économie bleue</p> <p>Ministère des affaires étrangères et du tourisme</p> <p>Banque centrale des Seychelles</p> <p>Bureau d'investissement des Seychelles</p> <p>Bureau national de statistique</p> <p>Autorité des parcs et jardins des Seychelles</p> <p>Fonds fiduciaire des Seychelles pour</p>	<p>Ressources ordinaires : 63</p> <p>Autres ressources : 1 475</p>

¹⁸ Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du plan stratégique.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars des États-Unis)
		<p>Niveau cible (2028) : 3 Source : Ministère des finances</p> <p>Produit 1.3 : Mesures de politique générale menées par le pays pour renforcer les capacités et promouvoir l'égalité de participation et de représentation des femmes et des jeunes dans les initiatives de transformation structurelle</p> <p>Indicateur 1.3.1 : Nombre de mesures mises en œuvre pour accroître l'accès et le recours des femmes aux technologies numériques et aux chaînes de valeur numériques Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible (2028) : 5 Source : Rapports annuels du Gouvernement, PNUD</p> <p>Indicateur 1.3.2 : Nombre de partenariats Sud-Sud visant à renforcer les capacités des femmes et des jeunes dans le cadre d'initiatives d'autonomisation économique Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible (2028) : 5 Source : Ministère de l'investissement, de l'entrepreneuriat et de l'industrie, Ministère de l'agriculture, des changements climatiques et de l'environnement, PNUD</p>	<p>l'adaptation aux changements climatiques Université des Seychelles Chambre de commerce et d'industrie des Seychelles Organisations de la société civile Union européenne Banque mondiale Fonds monétaire international Banque africaine de développement Institutions de la Zone de libre-échange continentale africaine Fonds pour l'environnement mondial</p>	
Objectif national : Renforcer la résilience des écosystèmes naturels dans un contexte de changements climatiques				
Réalisation 3 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir le PNUD : D'ici à 2028, la population et les institutions sont mieux préparées aux risques de catastrophes et les écosystèmes naturels sont plus résilients aux changements climatiques, aux pertes de biodiversité et à la pollution.				
Réalisation correspondante 2 du plan stratégique : Renforcement de la résilience pour répondre à l'incertitude et aux risques systémiques. Accélération de la transformation structurelle, notamment les transitions verte, inclusive et numérique				
<p>Indicateur 3.3 : Surface des aires protégées, par rapport à :</p> <p>i) la surface des aires marines Niveau de référence (2021) : 71,87 % Niveau cible (2028) : à confirmer</p>	<p>Rapports annuels du Fonds pour l'environnement mondial et du Fonds pour l'adaptation Rapports de contrôle de l'exécution et</p>	<p>Produit 2.1 : Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Accord de Paris et d'autres cadres convenus au niveau intergouvernemental sont intégrés dans les plans de développement nationaux et locaux, et des mesures visant à accélérer l'application sont mises en place (CIRARPS 1.1).</p> <p>Indicateur 2.1.1 : Nombre de mesures stratégiques mises en place pour faciliter l'amélioration ou la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris Niveau de référence (2023) : 0</p>	<p>Ministère de l'agriculture, des changements climatiques et de l'environnement Ministère de la pêche et de l'économie bleue Fonds fiduciaire des Seychelles pour</p>	<p>Ressources ordinaires : 42 Autres ressources : 19 458</p>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars des États-Unis)
ii) la surface terrestre Niveau de référence (2021) : 52,77 % Niveau cible (2028) : à confirmer et iii) la biodiversité des eaux douces Niveau de référence (2023) : 98,91 Niveau cible (2028) : à confirmer	d'évaluation du programme Rapports publiés en ligne Publications de partenaires Rapports d'ateliers Autres	Niveau cible (2028) : 4 Source : Ministère de l'agriculture, des changements climatiques et de l'environnement Indicateur 2.1.2 : Pourcentage d'aires terrestres et marines protégées faisant l'objet d'une amélioration de l'efficacité de la gestion Niveau de référence (2023) : 34,6 % Niveau cible (2028) : 65 % Source : Ministère de l'agriculture, des changements climatiques et de l'environnement Indicateur 2.1.3 : Nombre d'écosystèmes aquatiques partagés (en eau douce ou en eau de mer) en gestion coopérative nouvelle ou améliorée Niveau de référence (2022) : 5 (eau douce) Niveau cible (2028) : 8 Indicateur 2.1.4 : Nombre de femmes et de jeunes bénéficiant de moyens de subsistance alternatifs Niveau de référence (2023) : 3 000 Niveau cible (2028) : 4 500 (H = 2 000 ; F = 2 500) Source : Ministère de l'agriculture, des changements climatiques et de l'environnement Produit 2.2 : Mécanismes d'investissement public et privé mobilisés en faveur de la biodiversité, de l'eau, des océans et des solutions climatiques (CIRARPS 4.2) Indicateur 2.2.1 : Nombre d'agriculteurs utilisant des outils et des technologies intelligentes face au climat pour améliorer leurs moyens de subsistance Niveau de référence (2023) : 80 Niveau cible (H = 60 ; F = 20) (2028) : 200 Source : Ministère de l'agriculture, des changements climatiques et de l'environnement Indicateur 2.2.2 : Nombre de tonnes métriques de produits chimiques réduits, éliminés ou évités Niveau de référence (2023) : 0	l'adaptation aux changements climatiques The Nature Conservancy Eco Schools Seychelles Université des Seychelles Plateforme d'engagement de la société civile des Seychelles Nature Seychelles Marine Conservation Society of Seychelles Sustainability for Seychelles Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture Fonds pour l'environnement mondial Banque mondiale Banque africaine de développement	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars des États-Unis)
		<p>Niveau cible (2028) : 764 (de déchets dangereux et de déchets d'équipements électriques et électroniques connexes)</p> <p>Source : Ministère de l'agriculture, des changements climatiques et de l'environnement</p>		